AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503.17

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

BULLETIN N° 48 de SEPTEMBRE 1964.-

LA LUTTE CONTRE LES PETITS RONGEURS DES CHAMPS : CAMPAGNOLS et MULOTS

On observe actuellement en maints secteurs de la Circonscription des pullulations de Campagnols des Champs et de Mulots. A juste titre cette situation inquiète les Agriculteurs, aussi, partout où des pullulations sont reconnues, il est nécessaire d'envisager la lutte contre ces ravageurs.

Parmi les différentes méthodes pouvant être retenues, la plus pratique consiste dans l'emploi, pendant l'hiver, de grains empoisonnés.

Comme poison, le Phosphure de Zinc reste le plus utilisé en raison d'un prix de revient modéré, d'une efficacité indiscutable et d'une grande facilité d'emploi.

La préparation des appâts au phosphure de zinc doit être faite obligatoirement sous la surveillance d'un pharmacien.

La formule de préparation est la suivante :

Blé (1) :	150 kg
Phosphure de Zinc :	1 kg
Huile de Vaseline :	2 litres.

Il est conseillé de ne pas préparer plus de 150 kg de grains à la fois, d'opérer dans un local bien aéré, sur une aire cimentée. Remuer le mélange Phosphure - Vaseline, le projeter sur les grains dont l'enrobage sera réalisé par pelletage.

Pour le transport des grains empoisonnés utiliser de préférence des sacs en papier, en très bon état (ces emballages seront détruits par la suite).

Les appâts doivent être déposés dans les trous paraissant fréquentés. A cet effet, on peut utiliser des cuillères usagées ou mieux des appareils spéciaux appelés "fusils à souris". Ces appareils permettent de répartir économiquement les appâts, sans avoir à se baisser. Il faut, selon le degré d'infestation, de 3 à 5 kg de grains empoisonnés à l'hectare.

Tout épandage en surface des appâts est interdit.

Parmi les autres produits pouvant être employés, citons :

Le Virus Danysz :

Fabriqué et commercialisé par l'Institut Pasteur, il est inoffensif pour l'homme et les animaux domestiques. Malheureusement, il donne des résultats irréguliers et n'a pas d'action sur les Mulots.

./...

(1) - Le seigle, l'avoine et l'orge peuvent être également utilisés.

La Crimidine :

Ce produit de synthèse est utilisé par certains fabricants pour enrober des grains vendus sous diverses appellations (Mulox, Crimitox, Rapid Tox, etc...). Ces appâts sont très actifs mais leur prix de revient est généralement plus élevé que ceux à base de Phosphure de Zinc.

Pour être efficace la lutte doit être réalisée simultanément sur de vastes surfaces, sans négliger les terrains en friche, les talus, bordures et fossés de routes et de voies ferrées, ni les lisières des bois. C'est pourquoi, au lieu d'une action isolée, vouée à l'échec, il est conseillé une action coordonnée au sein des Groupements de Défense contre les Ennemis des Cultures.

Dans certains cas, la lutte peut, par arrêté préfectoral, être déclarée obligatoire, ce qui confère à Messieurs les Maires des Communes où la population des rongeurs atteint un niveau dangereux, la possibilité de prendre toutes dispositions règlementant, localement, les modalités d'organisation de cette lutte.

Bien conduite, celle-ci doit aboutir à la destruction pratique des rongeurs, sans inconvénients pour les animaux domestiques, le gibier à plumes, et les petits oiseaux.

INFORMATION

ANTHONOME DU POIRIER.-

Dans les vergers où cet insecte cause habituellement des dégâts (bourgeons floraux, dévorés intérieurement, ne s'ouvrant pas au printemps) effectuer dans le courant de la dernière décade de septembre un traitement avec une spécialité à base de D.D.T. ou de LINDANE.

Nous rappelons que ces produits ne doivent pas être utilisés pendant les quinze jours qui précèdent la récolte.

Clermont-Ferrand, le 19 Septembre 1964.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles	L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A. LECLERC.	P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND

Directeur-Gérant : L. BOUYX

Tirage n° 536 du 19 Septembre 1964 - 2.200 exemplaires - ABONNEMENT 1964 - Expédition n° 17.